



**DECISION DU MAIRE N° 19/2025
DU 5 JUIN 2025**

**MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE RELATIVE
AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU PIGEONNIER
AU DOMAINE DE LA SAUSSAIE
SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Vert le Grand de restaurer le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place une mission de Coordination Sécurité Protection Santé afin de veiller au bon déroulement des travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand ;

CONSIDERANT le devis de la société ALEXI Coordination Sécurité Protection Santé d'un montant de 5 107.00 € HT soit 6 128.40 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société ALEXI pour la mission Coordination Sécurité Protection Santé afin de veiller au bon déroulement des travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand pour un montant de 5 107.00 € HT soit 6 128.40 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 5 juin 2025

De Maire,

Thierry MARAIS